

**Nombre d'actions mises à la disposition du public :** 1 521 023 actions à céder dans le cadre d'une Offre Publique de Vente, représentant 36,1% du capital.

**Valeur nominale :** 1 dinar

**Prix de vente:** 5,200D, dont soit une valeur nominale de 1 dinar

**Montant de l'opération :** 7,9MD

**Période de souscription :** du 20/02/2017 au 06/03/2017 inclus

**Jouissance des actions :** Les actions portent jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Offre proposée :** Les 1 521 023 actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties comme suit :

### **1- Offre à Prix Ferme**

Une Offre à Prix Ferme de 304 205 actions offertes représentant 7,2% du capital et réparties comme suit :

Catégories	Part de l'offre	Nombre d'actions	Montant (en Dinars)
<b>Catégorie A</b> Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 21 066 actions pour les non institutionnels et 210 668 actions pour les institutionnels.	94%	285 686	1 485 567
<b>Catégorie B</b> Personnel du groupe « Meubles Intérieurs »	6%	18 519	96 299
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>304 205</b>	<b>1 581 866</b>

Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital pour les non institutionnels.

Les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

### **2- Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global, 964 017 actions représentant 22,9% du capital de la seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir pour un montant au minimum de 250mD.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,

- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 210 668 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.

Les souscriptions dans le cadre du placement global sont centralisées auprès de Mena Capital Partners.

### **3- Placement Privé**

Dans le cadre du Placement Privé, 252 801 actions représentant 6% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de 250Md.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global et inversement.

Les souscriptions dans le cadre du placement global sont centralisées auprès de Mena Capital Partners.

#### **Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de SAM a été établi entre Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et des actionnaires actuels de la société, portant sur un montant de 500mD et 92 593 actions.